



ARRETE DRH 2023 - 2932

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR PATRICK VAYABOURY  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,  
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, constatant l'élection de **Monsieur Patrick VAYABOURY en qualité de Conseiller Municipal**,  
VU la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 Aff. n° 01/4 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 28 mai 2020 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil municipal du 28 mai 2020,

**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

VU l'arrêté n° DRH/2020-1838 du 11.06.2020 portant délégation de fonction à Mme Sofa FATIMA,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** / Monsieur Patrick VAYABOURY est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter des affaires relevant de la sécurité et de l'accessibilité des ERP, pendant l'absence ou tout empêchement de Mme Sofa FATIMA, 8<sup>ème</sup> Adjointe.**

A ce titre, il est désigné, pour représenter le Maire dans les différentes commissions de sécurité et d'accessibilité en qualité de membre desdites commissions.

**ARTICLE 2** / Monsieur Patrick VAYABOURY reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3** / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Notification faite le 13/09/23  
Signature

Fait à Saint-Pierre, le  
Le Maire,

12 SEP. 2023

